

COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

CSEC du 28-08-2020

La réunion se tient en mode mixte – présentiel et vidéoconférence. De 9h à 16h30.

La réunion est animée par Patrick KRYSA (PK) et Olivier GUIGNER. Elle se déroule avec des interventions du P-DG Marc TENART (MT), de Pierre COUSTENOBLE, Directeur Supply Chain et Approvisionnement (PC), de Vincent XEMARD, Directeur Juridique Assurance Fiscale (VX).

La réunion débute par une introduction du Président Marc Tenart sur l'incertitude du marché et des conditions sanitaires qui évoluent de jour en jour. Nous sommes sur un marché porteur qui cause des problèmes de disponibilités et d'approvisionnements sur l'ensemble des magasins. Cela est lié aux problèmes de trésorerie et aux assureurs crédits encore frileux, notamment sur les commandes des produits informatiques. A date nos niveaux de commandes sont de moitié par rapport à l'année dernière. La dette fournisseur a été régularisée mi-juillet, mais la situation des stocks sera compliquée jusqu'à la fin de l'année. Monsieur Ténart insiste sur les difficultés à redresser CONFORAMA, le PSE comme la deuxième vague de refinancement ne suffiront pas. Il reste beaucoup de travail à faire dans la résolution des dysfonctionnements et la mise en place du projet de restructuration et de transformation.

FO dénonce la situation catastrophique dans les magasins en termes d'approvisionnement, d'effectifs tendus, de rayons vidés de leurs expos, de salariés démotivés... Le SAV n'est pas épargné non plus : **FO** réclame un plan d'urgence pour le SAV afin d'arrêter l'hémorragie de démissions du personnel (Hôtesse, techniciens etc..) dues aux conditions de travail fortement dégradées. Ces départs de salariés avec beaucoup d'ancienneté (18 ans voir 25 ans pour certains) engendrent des conditions de travail inacceptables pour les salariés restants.

Pour ces raisons, **FO** revendique avec insistance une compensation pour toutes les équipes de vente, chefs de rayon et techniciens SAV sur les mois de juillet, août et septembre afin de remotiver les équipes dont le moral est au plus bas.

Marc Tenart nous répond que c'est un problème d'équilibre économique, l'entreprise ne crée pas de valeurs pour pouvoir la redistribuer mais il se propose d'étudier ce qui est possible sous une forme ou une autre.

La direction nous annonce que l'autorité de la concurrence n'a pas encore commencé son étude car les 25 jours de délai ne commencent qu'à partir de la complétion de la demande qui celle-ci est dépendante du jugement de l'homologation du protocole de conciliation dont l'audience est programmée le 8 septembre 2020.

L'analyse du dossier ne commencera donc véritablement que mi-septembre.

Le secrétaire du CSEC (notre Camarade Mouloud Hammour), le trésorier du CSEC (Stéphane Roda) ainsi que le conseil du CSEC sont désignés pour représenter les salariés lors de l'audience de jugement de l'homologation du protocole de conciliation.

L'expert du CSEC fait un point sur les documents reçus et réclame plus de transparence de la part de la direction.

Point à date sur les projets de cessions de magasins.

COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

CSEC du 28-08-2020

Vincent Xemart intervient pour décrire les nouveaux projets de cession : propositions pour CALAIS (Centrakor, création de 20 emplois) – LEERS (ZC incluant peut-être Chaussea, pas de poste proposé) – LOUVROIL (un repreneur, pas de projet arrêté) – PAMIERS (Centrakor, 5 emplois créés) – SAINT OUEN (expropriation par l'Etat pour construction d'un hôpital universitaire) – VENDENHEIM (enseigne non définie, pas de poste proposé).

Lors du point sur la reprise des magasins déjà fermés, **FO** revendique que les salariés Conforama des magasins de CHATEAU-THIERRY et LA TOUR DU PIN, repris par BUT, soient prioritaires pour être réembauchés par BUT. La direction considère que cette revendication a du sens.

Point à date sur la mise en œuvre du PSE.

Déclaration de **FO** dénonçant tous les manquements de la direction (ci-jointe). La direction apporte quelques réponses. Elle justifie ses erreurs par la situation difficile de Conforama avant la reprise par Mobilux, et l'intégration de délais très rapides imposés pour que ce rachat puisse se faire. Elle reconnaît que le délai de réflexion de 48h n'était pas dans l'accord. Pour la direction, les RRH ont fait du mieux qu'ils pouvaient, malgré la pression imposée par l'administration pour que les notifications soient envoyées rapidement.

Elle accepte que les salariés en mobilité puissent bénéficier des mêmes conditions de transfert que ceux en reclassement, mis à part la période d'adaptation qui poserait le problème de licenciement de 2 salariés pour un même poste.

Un kit d'information va être créé pour tous les salariés en reclassement sous forme de questions-réponses.

Concernant le versement de l'indemnité supra-légale de licenciement :

50 % de la supra-légale est versée après la notification du licenciement, les 50 autres % lors du solde de tout compte. Une distinction est à faire pour ce second volet :

- Dans le cas où le salarié refuse le congé de reclassement, les 50% des indemnités supra légales seront versées à la fin du préavis (même s'il n'est pas effectué mais payé), lors du solde de tout compte.
- Dans le cas où le salarié accepte le congé de reclassement, le versement s'effectue au mois qui suit la fin du congé de reclassement.

Il faut savoir également que la première tranche de versement des indemnités de licenciement se fera bien à la notification du licenciement, sauf si la notification se fait après le 20 du mois. Cela se fera en 2 acomptes sur le mois, le 5 et le 20 du mois. Les 10% de CSG et CRDS seront décomptés sur le premier acompte. Les 50% restants seront versés au solde de tout compte.

L'assiette de calcul du salaire de référence pour les indemnités légales sera calculée au meilleur des 3 derniers mois ou des 12 derniers mois ou en prenant la période de décembre 2016 à novembre 2017 avant la crise Steinhoff.

Au 2 septembre, 94 Propositions de Reclassement Interne (PRI) seront acceptées et 975 notifications de licenciement envoyées.

La Direccte du département 77 a interpellé la direction suite aux nombreuses réclamations émises par des salariés et par **FO**, notamment quant à la mise en œuvre des départs volontaires (problème

*Les CR **FO** ont pour seul objectif d'informer les salariés, avec objectivité et dans les meilleurs délais, de tous les débats auxquels nous participons. Ils ne sont pas des outils de propagande ni de dénigrement des autres organisations syndicales*

COMPTE-RENDU D'INFORMATIONS SYNDICALES

CSEC du 28-08-2020

soulevé par **FO** suite au refus par la commission de suivi de demandes de PDV et de TFC avant l'intégration des postes à la BAE).

FO détaille d'autres problèmes ou questions : postes proposés sans indication de la rémunération, site BAE difficile à exploiter pour des utilisateurs non chevronnés ; salariée de COMPIEGNE licenciée parce que son poste contractuel ne correspond pas à la réalité de son métier ; salariée protégée convoquée par une inspection du travail qui n'en a pas la compétence (l'inspection compétente est celle du CSE et pas celle du magasin) ; salariés « virés » de HENNER, notamment à DREUX ; le préavis ne commence que le lendemain de la fin du CP si le salarié reçoit sa notification pendant ses congés, répond la direction à une question ; certains salariés désirent effectuer leur préavis: impossible si on a choisi le congé de reclassement, répond la direction, mais possible dans le cas contraire, en accord avec l'organisation du magasin et si le salarié le demande par écrit ; des salariés qui viennent de recevoir leur notification se voient intimer l'ordre de ne pas revenir, ce qui est très traumatisant : la direction prend acte ; surcharge de travail pour les salariés restants dans les magasins qui ne ferment pas.

4 salariés ont déjà fait valoir leur priorité de réembauche, celle-ci ne peut être demandée que si le salarié a refusé son congé de reclassement ou à la fin de ce congé de reclassement pour ceux qui l'aurait accepté.

FO propose d'une part la création d'une adresse spécifique pour les salariés candidats à la priorité de réembauche et qu'un système d'AR soit appliqué afin que le personnel licencié ait la certitude d'avoir touché l'Employeur et par ailleurs une adresse dédiée aux problématiques et compréhension pour le calcul des soldes de tout compte car nul doute que les "erreurs" ou "omissions" seront légion...

FO cite de nombreux problèmes de paye et demande quand les solutions seront trouvées ? La direction note et affirme qu'elle va y travailler, s'engageant à faire un point complet sur la paye lors d'un prochain CSEC.

FO revendique une commission de suivi du plan, la direction l'accepte et va la programmer pour la mi-septembre,

FO rappelle l'importance **de valider au plus vite les accords sur les moyens du CSE et le droit syndical** que nous attendons depuis 8 mois !